



Semaine du 1^{er} au 5 juin 2015

Santé - Mobilité durable - Sécurité routière

La semaine nationale du *Vélo à l'école et au collège*

Principes

La semaine nationale du *Vélo à l'école et au collège* est organisée par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre du Plan national d'action « mobilités actives » porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La mobilité active réunit tous les modes de déplacement où la force motrice est humaine notamment le vélo et la marche.

La semaine nationale du *Vélo à l'École et au collège* vise à sensibiliser les élèves des écoles primaires et des collèges à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement individuel et collectif et à promouvoir l'usage du vélo dans les pratiques quotidiennes. C'est aussi l'occasion de les amener à réfléchir, de les aider à faire des choix dans leurs modes de déplacements. Il s'agit bien au final de faire en sorte que le jeune élève devienne, au fil de son autonomie grandissante, *un citoyen responsable également en matière de mobilité*.

L'équipe éducative définit à l'échelle d'une ou plusieurs classes, sur le temps scolaire, une ou plusieurs actions, sur une ou plusieurs journées, **durant la semaine du 1^{er} au 5 juin 2015**. L'opération doit permettre de valoriser ou d'initier des approches pédagogiques transversales dans les domaines de l'éducation à la santé, à la sécurité routière ainsi que dans celui de l'environnement et du développement durable.

Ces actions peuvent prendre la forme d'un projet d'animations sur les apports de l'usage du vélo pour la santé et l'environnement, de sortie à vélo permettant notamment la découverte de son environnement proche, d'activités pratiques de maîtrise du vélo ou de son entretien, de sensibilisation à la sécurité routière. La définition des activités prend en compte l'âge des élèves concernés. Les possibilités offertes par l'environnement proche seront prioritairement exploitées.

Au-delà, la thématique du vélo peut être un moyen de favoriser des actions d'éducation artistique et culturelle par l'étude de films, de poésies, d'albums de jeunesse, d'œuvres d'arts ou de chansons mais également développer les compétences des élèves en matière d'éducation aux médias. De nombreuses œuvres culturelles ont comme principal sujet le vélo.

La participation à cette action est aussi un moyen de favoriser la liaison entre l'école primaire et le collège. Les actions menées durant cette semaine peuvent être portées dans le cadre du conseil école-collège.

Dans les départements, les conseillers pédagogiques en charge de l'éducation physique et sportive et les correspondants départementaux « sécurité » sont les interlocuteurs pour accompagner les équipes à préparer au mieux ces actions pédagogiques.

Les nombreux partenaires de l'opération peuvent contribuer aux initiatives locales (vérification du matériel, prêts, conseils, aide à l'encadrement, supports pédagogiques...). Ils peuvent être contactés directement via le formulaire de participation sur le site dédié à l'opération.

Pour le 1^{er} degré, la participation à la semaine du vélo à l'école et au collège peut être intégrée à certaines actions de l'USEP et regrouper une ou plusieurs écoles.

Quelques propositions d'actions pour la semaine du vélo à l'école ou au collège

Une démarche de projet apportera une plus grande cohérence en permettant de faire le lien entre les contenus d'enseignement, les compétences à développer et à mobiliser, et les activités programmées dans le cadre de la semaine. Cette semaine peut être selon les cas, le point de départ du projet, un moment particulier ou son aboutissement. Les pistes pédagogiques doivent être adaptées selon l'âge, les compétences et capacités des élèves.

Pistes pédagogiques sur l'activité pratique du vélo :

- mettre en place un parcours d'habileté et des défis de circulation dans un espace aménagé (cyclistes, piétons) ;
- plus spécifiquement, pour les élèves d'école maternelle et de cycle 2, mettre en place des parcours ludiques avec différents types de rouleurs ;
- pour le cycle 3 et au collège, réaliser une sortie à vélo, avec comme objectif la découverte de son espace proche (visite, reportage photo...) ;
- préparer l'itinéraire de la sortie à vélo (atelier à partir de cartes et d'images numériques) ;
- identifier les aménagements dédiés aux vélos (bandes et pistes cyclables) permettant de les inclure autant que possible dans les itinéraires ;
- aller visiter le collège de rattachement en empruntant le vélo ;
- préparer la sortie en vérifiant au préalable l'état du vélo, connaître le fonctionnement technique du vélo ;
- sensibiliser les élèves aux règles de circulation, au partage de l'espace routier notamment dans le cadre de la préparation des élèves à l'APER.

Pour approfondir :

- participer à l'élaboration d'un plan d'aménagement dans la ville, en partenariat avec les collectivités, plan d'aménagement prenant en compte l'usage du vélo (par exemple mettre en œuvre des pistes cyclables aux abords de l'école) ;
- aborder une œuvre littéraire, cinématographique, photographique ;
- monter un projet solidaire et citoyen autour du vélo (ex : réparer des vieux vélos destinés à des enfants n'ayant pas de vélo en France ou dans le monde...).

Plus d'informations sur l'éducation à la sécurité routière (portail national Éduscol)

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/jvelo> (exemples, ressources et agenda d'événements près de votre école ou établissement)

Organisation des activités pratiques à vélo, précautions

Selon la nature des activités prévues dans le cadre de la semaine nationale, certaines précautions doivent être prises.

Le lieu et la nature des activités

Les contraintes sont très variables selon que les activités ont lieu dans l'école, dans l'établissement ou à l'extérieur. Dans l'établissement, l'utilisation des espaces (cours, allées...) relève de l'organisation générale et n'impose aucune démarche particulière. Cela n'exclut pas un recours ponctuel à des partenaires extérieurs, avec l'autorisation du chef d'établissement.

La sortie hors de l'école ou de l'établissement relève, elle, d'une réglementation spécifique (sortie occasionnelle) avec des contraintes portant sur l'encadrement et le **port du casque** (voir ci-dessous). Pour les écoles, en dehors des classes qui pratiquent déjà ce type d'activité, il convient dans tous les cas de se rapprocher du conseiller pédagogique de circonscription.

Pour les écoles, les choix possibles de lieux de pratique et de déplacements sont différents selon le cycle concerné. Les espaces protégés (école, allées, parc...) sont utilisables dès le cycle 1. La circulation sur des voies publiques ouvertes à la circulation (rues, routes à trafic modéré...) est à réserver au cycle 3.

D'une façon générale, les portions du parcours présentant des difficultés trop importantes (trafic soutenu, vitesse trop importante des véhicules, intersections complexes, traversées de routes, ronds-points) sont effectuées à pied en poussant son vélo selon les modalités du déplacement piéton collectif.

La préparation des élèves, le projet pédagogique

Si l'action envisagée comporte des temps de pratique, il conviendra de prendre en compte le niveau de maîtrise individuelle des élèves, leur expérience préalable (acquise à l'école au cours d'un cycle d'activité ou uniquement par leur pratique personnelle) et la dimension collective de l'activité inhérente au contexte scolaire. Une réflexion collective sur la sécurité routière, en tant que partage d'espaces de circulation s'exerçant dans le cadre de la responsabilité de chaque usager est indispensable pour donner du sens aux activités. De nombreux supports pédagogiques existent et peuvent être exploités en ce sens.

Le matériel, les équipements de sécurité

L'utilisation de vélos personnels ou, par exemple, prêtés par un partenaire du projet nécessite des vérifications préalables et, le cas échéant, quelques actions de réglage ou d'entretien (freinage, hauteur de selle, pression des pneumatiques...). Ce travail est indispensable pour la sécurité des élèves mais relève également des compétences à leur faire acquérir.

Le **port d'un casque** conforme aux normes en vigueur est **obligatoire** pour toute pratique collective du vélo en dehors de l'école. L'usage du casque correctement porté et attaché fait également partie des comportements à faire acquérir aux élèves, il est donc recommandé à ce titre pour toute pratique du vélo, même lorsqu'elle s'effectue dans l'espace de l'établissement. Les adultes de l'encadrement montrent aux élèves l'importance de cet équipement en s'astreignant eux-mêmes au port du casque.

Être bien vu par les autres usagers de la route conditionne la sécurité du cycliste. Le port de vêtements clairs et autant que possible de chasubles jaunes rétro-réfléchissantes est donc à prévoir, pour l'encadrement et pour les élèves.¹

L'encadrement

L'activité « vélo », qu'elle se déroule dans l'école, dans l'établissement scolaire ou à l'extérieur est définie et menée par l'enseignant et sous sa responsabilité. Lorsqu'elle se déroule en dehors de l'école ou du collège, l'encadrement est complété par des personnes qualifiées ou bénévoles, à des conditions définies réglementairement. Pour circuler sur la voie publique, il est préconisé de circuler par petits groupes, en gardant les distances entre chaque groupe, chacun d'entre eux étant pris en charge par un des adultes de l'encadrement. Un temps d'information et de préparation préalable à destination de l'ensemble des adultes-encadrants est indispensable pour toute sortie en dehors de l'établissement scolaire (participation aux activités préparatoires auprès des élèves, repérage des lieux, connaissance des lieux de regroupements, etc.).

Références réglementaires et programmes d'enseignement

Encadrement du cyclisme sur route

A noter que ce n'est pas le type de vélo utilisé qui définit le cadrage réglementaire de l'activité mais la nature des voies empruntées. Ainsi le taux d'encadrement du cyclisme sur route s'applique pour toute sortie à vélo sur la voie publique.

► Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999

« Le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est le suivant : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole*, agréé ou un autre enseignant et, au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole*, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves. »

« Le cyclisme nécessite le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur. »

* L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

► Texte relatif à l'emploi de la bicyclette comme moyen de déplacement en groupe

Emploi par les élèves des écoles élémentaires et des établissements d'enseignement du second degré de leurs bicyclettes comme moyen de déplacement en groupe :

Note de service n°84-027 du 13-1-1984 (<http://eduscol.education.fr/D0161/treg02.htm>)

Au collège

Circulaire n°96-248 du 25 octobre 1996 relatif à la surveillance des élèves

¹ Remarque : l'arrêté du 29 septembre 2008 rend le port du gilet de haute visibilité obligatoire pour les cyclistes hors agglomération, quand ils circulent de nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante.

Programmes d'enseignement, éducation à la sécurité routière

A l'école, textes de références relatifs à l'APER

▶ **Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002**

Mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires

▶ **Arrêté du 21 novembre 2011**- Bulletin officiel du 5 janvier 2012

Progressions pour les cycles 2 et 3 de l'école élémentaire (EPS, instruction civique et morale)

http://cache.media.education.gouv.fr/file/1/58/7/programmes_ecole-primaire_203587.pdf

Au collège, textes de références relatifs aux ASSR

▶ **Préparation, mise en œuvre et validation sociale des attestations scolaires de sécurité routière**

Note de service n° 2002-230 du 25-10-2002 (Encart B.O.E.N. n° 40 du 31-10-2002)

L'usage du vélo est un des quatre grands thèmes des Attestations scolaires de sécurité routière.

▶ **Arrêté du 25 mars 2007** relatif à l'organisation et à la délivrance des attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveaux, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route

Pistes pédagogiques sur les mobilités durables et citoyennes

- faire travailler les élèves sur le concept de « mobilités citoyennes » qui leur permet de réfléchir et les aider à faire des choix en matière de déplacements ;
- développer des ateliers scientifiques et techniques sur les bénéfices de la pratique du vélo pour la santé ou pour l'environnement (étudier le fonctionnement du vélo en technologie et les bienfaits de son usage pour la santé) ;
- travailler sur l'empreinte écologique des différents modes de transport : calculer son empreinte écologique sur un parcours maison-école/collège en voiture, en bus, à vélo...